



*Mission Permanente de la République d'Haïti
auprès des Nations Unies*

**INTERVENTION DU DOCTEUR JEAN ANDRE
SECRETAIRE D'ETAT A LA POPULATION**

**A la 21ème session extraordinaire de l'Assemblée Générale de
l'Organisation des Nations Unies pour l'examen et l'évolution de
l'application du Programme d'Action de la Conférence sur la
population et le développement.**

New York, le 1er juillet 1999

Monsieur le President,
Distingués délégués,

J'ai l'honneur d'intervenir ce soir, pour joindre la voix de la République **d'Haïti à celles** de tous les Etats qui, à l'occasion de cette **21ème** session extraordinaire de l'**Assemblée générale** des Nations Unies, sont **venus** renouveler leur adhésion à la poursuite de l'implantation du Programme **d'Action** de la Conference du Caire de 1994.

Cette **démarche** est d'autant plus importante **qu'à** l'aube de ce troisieme **millénaire**, les pays en voie de developpement sont encore particulièrement **préoccupés** par les conditions de vie alarmantes de leur population, mises en evidence par des indicateurs sur lesquels **pèsent** de tout leur poids des determinants socio-demographiques. En effet, dans la plupart de ces Etats du Tiers Monde, les taux de mortalite infantile et maternelle, la propagation de l'infection du **VIH/SIDA**, les grossesses precoces et non **désirées continuent** encore aujourd'hui à faire l'objet **d'une** preoccupation **particulière** de la part des responsables.

La République **d'Haïti** est **l'un** des principaux pays **concernés** par cette situation. En effet, ce pays d'environ huit millions d'habitants accusait en 1994 un taux de mortalite infantile de 74 pour mille et de mortalite maternelle de 456 pour 100.000 naissances vivantes. La prevalence du **SIDA** est **estimée à** environ 7% pour l'ensemble de la population adulte vivant en milieu urbain et 4% pour **celle** vivant en milieu rural. Environ 22 **haïtiens** naissent par **heure (soit un taux de 2.3 pour 100 par an)** sur une terre qui ne leur garantit pas une **qualité** de vie adequate quand on sait que 1.5% seulement de sa surface est couverte **d'une** vegetation naturelle et que le revenu per capita est de \$250.00 l'an.

Dans ce petit pays de la **Caraïbe** qui se bat pour **reconquérir** son appellation de "Perle des Antilles", la **pression démographique** rend **difficile** la satisfaction des besoins de base et **affecte de façon** considerable la **qualité** de l'environnement. Si son taux de croissance reste stationnaire, la population **d'Haïti** verra en l'an 2010 son **chiffre** passer de 7.000.000 à 10.000.000 d'habitants et en l'an 2040 à environ 20.000.000 d'habitants (soit 3 fois son **chiffre actuel**).

Monsieur le President,
Distingués délégués,

Le gouvernement de la République d'Haïti dans les multiples démarches qu'elle a menées depuis des années pour faire face à ce problème, accorde une importance considérable à la promotion de la santé reproductive et particulièrement à la planification familiale, aux programmes de prise en charge des maladies de l'enfance, au contrôle des infections du VIH/SIDA, à l'éducation sexuelle des jeunes et à l'accès de ces derniers aux services de santé de la reproduction etc.. .

Cependant, concernant particulièrement la planification familiale dont la prévalence ne dépasse pas 18%, il est important de souligner cet aspect culturel de la mentalité des parents paysans haïtiens (population rurale plus de 75% de la population totale) qui considèrent l'enfant comme une sécurité pour la vieillesse, ou encore une main d'oeuvre assurée pour l'agriculture sur les terres familiales. Tandis que dans les zones urbaines défavorisées, la grossesse garantit la prise en charge économique de la femme par le partenaire du moment.

C'est là, à titre d'exemple, l'un des multiples aspects qui explique la complexité de la problématique de la population et la nécessité d'adopter pour y faire face des approches qui en touchent les différents déterminants.

Dans ce contexte, le Programme d'Action de la Conférence du Caire auquel la République d'Haïti a souscrit, a été une opportunité historique qu'elle a saisie pour poser et réorienter ses actions en matière de population et de développement. Je citerai entre autres actions d'importance la création au sein de l'appareil étatique:

- du **Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme** (MCFDF) dont un aspect important de sa mission est de réviser ou d'élaborer ou de veiller à l'élaboration des lois garantissant le respect des droits de la femme.
- du **Ministère de l'Environnement** qui vient de finaliser avec une large participation de la société civile le Plan National de l'Environnement (PNE).

- de **l'Office National de la migration** qui actuellement est en train de poser les bases conceptuelles **d'une** politique nationale de la migration.

Il convient de mentionner dans la même optique la création de la **Secrétairerie d'Etat à la Population** que j'ai l'honneur de diriger et dont la mission primordiale est de travailler à la formulation, à l'opérationnalisation et au suivi **d'une** politique nationale de population **adaptée** aux conditions socio-economiques et culturelles du pays et **axée** sur le développement durable.

A côté de ces actions d'ordre structurel, il est important de souligner l'intégration de l'éducation sexuelle dans les curricula des Ccoles fondamentales, ce qui devrait avoir pour effet de favoriser un début tardif de **l'activité** sexuelle, la diminution des grossesses **précoces**.

D'autres **avancées** dans l'application du Programme **d'Action méritent d'être notées à savoir:**

- un partenariat agissant entre le secteur public et les Organisations non gouvernementales qui favorise et **renforce** une meilleure livraison de services en **matière de santé** et de la reproduction, et d'éducation sexuelle des jeunes.
- la **systématisation** des rapports sud-sud à travers la coopération grandissante entre notre pays et Cuba dont l'assistance importante en **ressources** humaines **qualifiées** et en l'octroi de bourses **d'études** **permet** au **système de santé haïtien** d'augmenter la couverture et la **qualité** de ses services à travers tout le pays.
- la préparation d'un recensement national pour janvier 2000 et d'une **enquête nationale** sur la morbidité, la mortalité et l'utilisation des services (EMMUS, III).
- la mise en **chantier** du code de la famille au **Ministère des Affaires Sociales** et du Travail.

Enfin par dessus tout, l'intégration des éléments de la Santé, de la reproduction et de la planification familiale dans un paquet minimum de services (PMS) auquel, selon la politique nationale de **santé**, tout haïtien

indistinctement **doit** avoir accès est un Clement **positif** qui force l'optimisme, de **même** que la large participation de la **société** civile à la promotion des droits de la femme et à la lutte **contre** la propagation de l'infection du VIH/SIDA.

Monsieur le President,
Distingués délégués,

Comme vous pouvez le constater, bien que les indicateurs cites plus haut **mettent** en evidence **l'état d'une** situation pour le moins critique, il faut reconnaître qu'en Haiti **nous** avons l'engagement politique, **nous** avons **également** les bases institutionnelles pour continuer l'application du Programme **d'Action** de la Conference du Caire, **nous** sommes en train de **renforcer** les **capacités** du **systeme** de **santé**, de livrer des services de **qualité** à la grande **majorité** de la population, **nous** sommes **enfin** en train de preparer une politique nationale de population **avec** la participation de **tous** les secteurs gouvernementaux et de la **société** civile. Ce qui **nous** manque ce sont surtout les moyens financiers.

C'est pourquoi tout en la remerciant du support qu'elle **nous** a toujours **apporté**, **nous** demandons à la **Communauté** internationale de continuer à fournir son assistance au **renforcement** des actions qui sont déjà **initiées** en **Haïti** dans le cadre de l'implantation du Programme **d'Action** de la Conference du Caire.

Je vous remercie.